

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

1 RUE DE L'EGLISE - APPARTEMENT 101

77430 CHAMPAGNE SUR SEINE



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	1 RUE DE L'EGLISE 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :	1 ^{er}	Porte :	101
Ref Cadastre :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	Liste des travaux
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 320LAA0101	Date d'émission du rapport :	14/08/2017
Le repérage a été réalisé le :	07/08/2017	Accompagnateur :	
Par :	Laurent CATE	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
N° certificat de qualification :	CPDI3681	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Date d'obtention :	25/11/2015	Numéro d'accréditation :	1-5967
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	I.Cert PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
		Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
		N° de contrat d'assurance :	55897385
		Date de validité :	31/12/2017

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT A AVESNES LES BAPAUME LE 14/08/2017

Cabinet : EXPERT HABITAT

Nom du responsable : DEMOULIN Frédéric

Nom du diagnostiqueur : Laurent CATE



Rapport N° : 320LAA0101 07/08/2017

2/34

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	6
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	20
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	21
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	30
1. Informations générales	30
a) Dangerosité de l'amiante	30
b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation.....	30
2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.....	30
3. Recommandations générales de sécurité	31
4. Gestion des déchets contenant de l'amiante	31
a. Conditionnement des déchets	31
b. Apport en déchèterie.....	31
c. Filières d'élimination des déchets	31
d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante	32
e. Traçabilité.....	32
ATTESTATION(S)	33
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	34

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Salle de bains	Dalle dure cassante beige	Sol	320LAA0101P004	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Salle de bains	Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore avec poussières non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	Sol	320LAA0101P004	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine	Dalle dure cassante beige	Sol	320LAA0101P002	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine	Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore	Sol	320LAA0101P002	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° ECHANTILLON	METHODE	ETAT
Séjour	Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + matériau compact rouge	Sol	320LAA0101P003	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 2	Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + matériau compact gris hétérogène non séparable	Sol	320LAA0101P005	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Cuisine	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	Mur C	320LAA0101P006	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Cuisine	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	Mur B	320LAA0101P007	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 2	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier non séparable + peinture non séparable	Mur E	320LAA0101P009	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 2	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	Mur A	320LAA0101P010	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 1	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + carton non séparable + peinture non séparable	Mur B	320LAA0101P011	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT

Cuisine	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	Mur D	320LAA0101P008	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Cuisine	Revêtement cassant beige + revêtement cassant gris + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche en faible quantité non séparable	Sol	320LAA0101P002	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Salle de bains	Revêtement cassant blanc	Sol	320LAA0101P004	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	NB DE PRLVT / TYPE	ELEMENTS A PRELEVER	ECHANTILLONAGE	NB DE PRLVTS MAX
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	DAPP Liste A		Enduit / Peinture	100%	
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remise en peinture des murs		Enduit / Peinture	100%	
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remise en peinture des murs		Enduit / Peinture	100%	
Voir commentaire	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement de tous types de sols		Revêtement de sols	100%	

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 07/08/2017

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

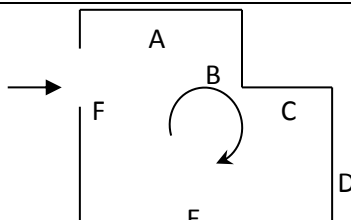
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Description des travaux envisagés : Diagnostic total en vue de la réalisation de futurs travaux

G \ RAPPORTS PRECEDENTS

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Séjour			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
Entrée			OUI	CONCERNEE
Salle de bains			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTE S	FENETRE 1	FENETRE 2
Séjour	Périphérique s / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	BETON			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS	PVC	
Cuisine	BETON	Périphérique s / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Carreaux de plâtre		DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS	PVC	
WC	Carreaux de plâtre	BETON			DALLE BETON	DALLE BETON			
Chambre 1	Périphérique s / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Carreaux de plâtre			DALLE BETON	DALLE BETON		PVC	
Entrée	Carreaux de plâtre				DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS		
Salle de bains	BETON	Carreaux de plâtre			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS		
Chambre 2	Carreaux de plâtre	Périphérique s / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			DALLE BETON	DALLE BETON	BOIS	PVC	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Salle de bains	Dalle dure cassante beige	320LAA0101P004	Sol	BON ETAT	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Salle de bains	Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore avec poussières non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	320LAA0101P004	Sol	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine	Dalle dure cassante beige	320LAA0101P002	Sol	BON ETAT	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine	Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore	320LAA0101P002	Sol	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Séjour	Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + matériau compact rouge	320LAA0101P003	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2	Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + matériau compact gris hétérogène non séparable	320LAA0101P005	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P006	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	320LAA0101P007	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P009	Mur E	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	320LAA0101P010	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 1	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + carton non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P011	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P008	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	Revêtement cassant beige + revêtement cassant gris + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche en faible quantité non séparable	320LAA0101P002	Sol	BON ETAT	Fr3:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Salle de bains	Revêtement cassant blanc	320LAA0101P004	Sol	BON ETAT	Fr3:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Ensemble des pièces humides	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P006	Murs	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	320LAA0101P007	Murs	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P008	Murs	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Ensemble des pièces sèches	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P009	Murs	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	320LAA0101P010	Murs	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + carton non séparable + peinture non séparable	320LAA0101P011	Murs	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 320LAA0101P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Cuisine
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Sol		Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
EMPLACEMENT		
		

PRELEVEMENT : 320LAA0101P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Cuisine
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle dure cassante beige	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Sol		Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Cuisine
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement cassant beige + revêtement cassant gris + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche en faible quantité non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Sol		Fr3:Amiante non détecté

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P003		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Séjour
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + matériau compact rouge	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION	RESULTAT	
Sol	Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P004		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Salle de bains
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore avec poussières non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION	RESULTAT	
Sol	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P004		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Salle de bains
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle dure cassante beige	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION	RESULTAT	
Sol	Fr1:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT

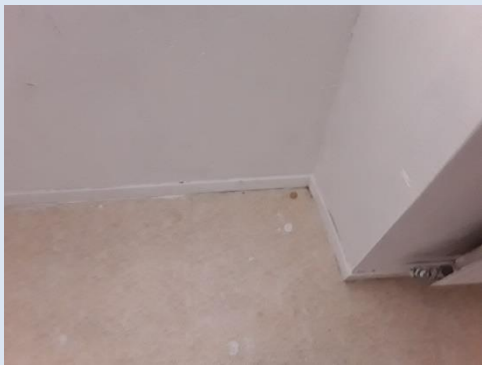


PRELEVEMENT : 320LAA0101P004		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Salle de bains
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement cassant blanc	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION	RESULTAT	
Sol	Fr3:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P005		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Chambre 2
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + matériau compact gris hétérogène non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION	RESULTAT	
Sol	Amiante non détecté	

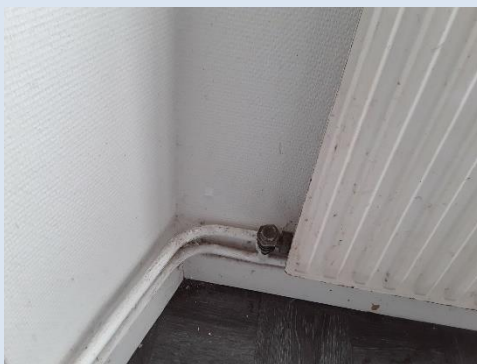
EMPLACEMENT	
	

PRELEVEMENT : 320LAA0101P006		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Cuisine
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION	RESULTAT	
Mur C	Amiante non détecté	

EMPLACEMENT	
	

PRELEVEMENT : 320LAA0101P007		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Cuisine
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Mur B		Amiante non détecté

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P008		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Cuisine
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Mur D		Amiante non détecté

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P009		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Chambre 2
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier non séparable + peinture non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Mur E		Amiante non détecté

EMPLACEMENT



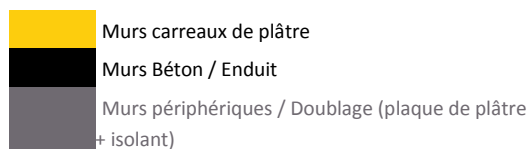
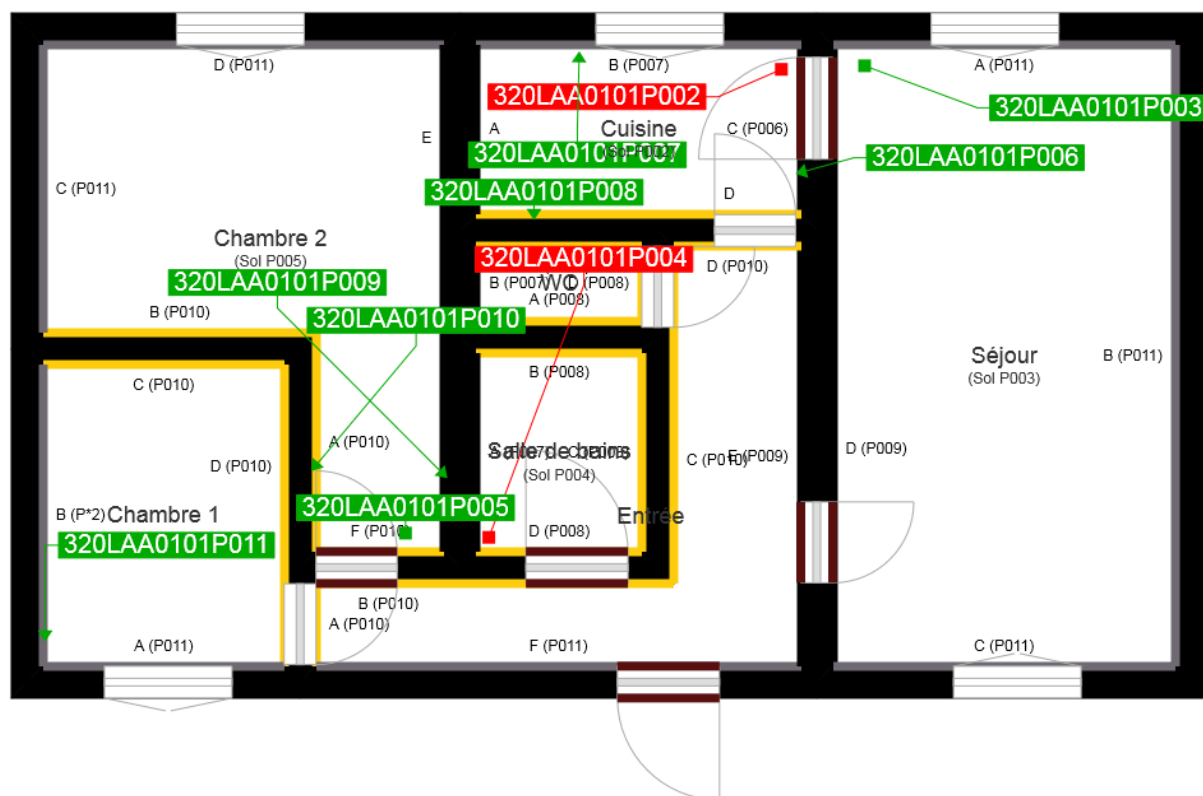
PRELEVEMENT : 320LAA0101P010		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Chambre 2
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Mur A		Amiante non détecté

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 320LAA0101P011		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	320LAA0101 07/08/2017	Chambre 1
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + carton non séparable + peinture non séparable	07/08/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Mur B		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11922 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11922
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Voir commentaire - Revêtement de sols / Cuisine Sol Dalle de sol
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / Colle bitumineuse noire / Revêtement cassant beige / Colle polymère incolore / Revêtement cassant gris / Ragrée gris / Sous couche de ragrée blanche en faible quantité

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Dalle dure cassante beige	META le 10/08/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
▶ Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore	MOLP le 10/08/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2
▶ Revêtement cassant beige + revêtement cassant gris + ragrée gris + sous couche de ragrée blanche en faible quantité non séparable	META le 12/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11923 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11923
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Voir commentaire - Revêtement de sols / Séjour Sol Revêtement souple
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Matériau compact rouge

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + matériau compact rouge	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11924 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11924
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Voir commentaire - Revêtement de sols / Salle de bains Sol Enduit
Description ITGA	Dalle dure cassante beige / Colle bitumineuse noire / Revêtement cassant blanc / Colle polymère incolore avec poussières / Ragréage gris en faible quantité en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Dalle dure cassante beige	META le 10/08/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore avec poussières non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	MOLP le 10/08/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2
Revêtement cassant blanc	META le 12/08/2017	Amiante non détecté	---	3

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11925 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11925
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sols - Voir commentaire - Revêtement de sols / Chambre 2 Sol Dalle de sol
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Matériau compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de
poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + matériau compact gris hétérogène non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11926 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11926
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P006 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Ensemble des pièces humides - Enduit Peinture / Cuisine Mur C Enduit béton
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peinture non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11927 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11927
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Ensemble des pièces humides - Enduit Peinture / Cuisine Mur B Enduit
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11929 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11929
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P009 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Ensemble des pièces sèches - Enduit Peinture / Chambre 2 Mur E Enduit béton
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Papier / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier non séparable + peinture non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11930 EN DATE DU 12/08/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11930
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P010 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Ensemble des pièces sèches - Enduit Peinture / Chambre 2 Mur A Enduit
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Papier peint (i)

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + papier peint non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

(i) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-11931 EN DATE DU 12/08/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-76907
Echantillon ITGA : IT071708-11931
Reçu au laboratoire le : 08/08/2017

Réf. Client :

Commande	320LAA0101
Dossier client	320LAA0101 - 1 RUE DE L EGLISE - APPT 101 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Echantillon	320LAA0101P011 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Ensemble des pièces sèches - Enduit Peinture / Chambre 1 Mur B Enduit
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Carton / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + carton non séparable + peinture non séparable	META le 11/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangers de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
 - Dossier technique amiante
 - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
 - Diagnostic amiante parties privatives
 - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 3681 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CATE Laurent

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis

Date d'effet : 25/11/2015 - Date d'expiration : 24/11/2020

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet : 20/07/2016 - Date d'expiration : 19/07/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/09/2016.

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état initial à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009 et du 27/12/2011 et du 14/03/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de risque d'explosion au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 03/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

I.Cert

Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DIFR11 rév 11